



2024-219

Occupation du domaine public  
19 rue du Vourh Coz  
Pose d'un échafaudage et  
stationnement d'un fourgon  
rue Er Velin  
du 16 septembre au 04  
Octobre 2024

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits  
et libertés des Communes, des Départements  
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le  
montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de l'entreprise Maen Glas Couverture  
situé Kerpallud, 56400 BRECH, d'occuper le domaine  
public 19 rue du Vourh Coz, pour la pose d'un  
échafaudage et 1 emplacement de stationnement  
rue Er Velin.

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

L'entreprise Maen Glas Couverture, est autorisée à occuper le domaine public 19 rue du Vourh Coz, pour la pose d'un échafaudage de 10 m x 1 m et d'un emplacement de stationnement rue Er Velin du 16 septembre au 04 Octobre 2024.

### ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise Maen Glas Couverture, est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur.

### ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	24,00 €
Emplacement stationnement 2,50 x 5 = 12,5 m <sup>2</sup> (12,5 m <sup>2</sup> + 10 m <sup>2</sup> ) x 0,75€ par jour	16,87 € pour la journée.
Soit un total de (16,87 x 19 j) + 24	344,53 €

### ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- L'entreprise Maen Glas Couverture
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 9 septembre 2024

Le Maire,  
*Yves Normand*  
Yves NORMAND

Affiché le : 12 SEP. 2024